



ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Nous soussignés, Assurances et Réassurances Internationales - ARIS, dont le siège est sis: 20, rue Henri Régnault 75014 Paris,

attestons que la société :

BAYA CONSULTING
5, avenue du pré Félin
74940 ANNECY-LE-VIEUX

bénéficie des garanties du contrat d'assurance portant le **numéro 86438133** souscrit auprès de la **Compagnie GAN Eurocourtage** couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle pouvant lui incomber en raison de **DOMMAGES CORPORELS, MATÉRIELS, et IMMATÉRIELS** consécutifs ou non, causés aux tiers, du fait de ses activités professionnelles suivantes:

- portage salarial, hébergeant socialement toute personne exerçant son activité professionnelle en mission.

Sont strictement exclues des garanties de ce contrat les activités suivantes:

- les activités interdites par les textes législatifs ou réglementaires,
- les activités faisant l'objet d'une obligation légale d'assurance,
- les activités réglementées et toutes activités d'expertise dans les domaines réglementés,
- les activités directement liées aux métiers de l'assurance mais qui restent par ailleurs couvertes pour les garanties de responsabilité civile exploitation,
- les activités dans les domaines médicaux, paramédicaux, ou génétiques mais qui restent par ailleurs couvertes pour les garanties de responsabilité civile exploitation,
- les activités liées aux domaines aéronautiques, aérospatiale, nucléaire, environnemental mais qui restent par ailleurs couvertes pour les garanties de responsabilité civile exploitation.

Montant des garanties et des franchises

RC Exploitation	Plafonds des garanties (par sinistre)	Franchise (par sinistre)
Tous dommages confondus	7 500 000 €	
Dont:		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 €	500 €
Dommages immatériels non consécutifs	1 500 000 €	1 000 €
Faute inexcusable de l'employeur	300 000 € / victime & 1.500.000 € / année	néant
Dommages aux biens des préposés	50 000 €	500 €
Vol par préposés	50 000 €	500 €
Pollution accidentelle	750 000 €	1 000 €

RC professionnelle	Plafonds des garanties (par sinistre et par année d'assurance)	Franchise (par sinistre)
Tous dommages confondus	3 000 000 €	5 000 € sauf corporel
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)		
dont Tous dommages confondus activités Finance-Banque	1 000 000 €	30 000 €
dont Biens confiés / reconstitution de données	500 000 €	1 500 €

Protection juridique (Recours / Défense)	Plafonds des garanties (par litige)	Franchise (par litige)
	30 000 €	304 €

En RC Professionnelle, il est précisé que l'engagement maximum de l'assureur pour un même sinistre ne pourra excéder 3.000.000 €.



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Elle est délivrée pour la période **du 01/01/2011 au 31/12/2011** sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation prévue pour le contrat ou le Code des Assurances.

Fait à Paris, le 22 septembre 2010 - Pour servir et valoir ce que de droit.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials, located on the left side of the page.